



PROJETS DE COOPÉRATION SUR LES MÉDIAS ET INTERNET

Le Conseil de l'Europe fournit une expertise et une assistance fondées sur la demande, dans le domaine des droits de l'homme, aux médias et aux nouveaux acteurs médiatiques, et propose des orientations générales aux États et aux autorités médiatiques de régulation dans le but de faciliter la transition démocratique et de favoriser l'émergence d'un environnement propice à la liberté d'expression partout en Europe et dans son voisinage.

Brève présentation des projets de coopération du Conseil de l'Europe pour renforcer la liberté d'expression en Europe et au-delà

Renforcement
des capacités

Société de
l'information

www.coe.int/freedomofexpression

PROJETS DE COOPÉRATION SUR LES MÉDIAS ET INTERNET

Promouvoir les normes

Les activités d'assistance et de coopération jouent un rôle important pour faire avancer la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe dans les domaines de la liberté d'expression, d'information et des médias, en ligne et hors ligne.

Ces normes englobent les principes consacrés par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en la matière et divers instruments (recommandations, déclarations et lignes directrices) adoptés par les 47 États membres du Conseil de l'Europe.

Répondre à l'évolution des besoins

L'assistance dans le domaine des médias a commencé à la fin des années 1990 pour soutenir les processus de démocratisation dans les pays du centre et du sud-est de l'Europe, dans la Région du Caucase du Sud, en Ukraine, en République de Moldova, en Turquie et en Fédération de Russie.

Depuis, l'Organisation répond aux défis que posent les mutations de l'environnement médiatique en apportant son expertise et son aide en matière de droits de l'homme aux acteurs des médias anciens et nouveaux, ainsi qu'en proposant des orientations aux gouvernements et aux autorités indépendantes de régulation de ses États membres et, plus récemment, de la Région du sud de la Méditerranée.

Apporter une expertise

L'action du Conseil de l'Europe dans le domaine des médias et de l'internet consiste notamment :

- ▶ à formuler des avis juridiques et des recommandations visant à améliorer la législation et les politiques relatives aux médias et à l'internet ainsi que leur mise en œuvre ;
- ▶ à former les différents acteurs, notamment : fonctionnaires, journalistes, professionnels des médias, représentants de la société civile, autorités de régulation des médias, professeurs d'université et étudiants, juges, avocats, procureurs et agents du maintien de l'ordre ;
- ▶ à concevoir des formations d'enseignement en ligne et hors-ligne ;
- ▶ à entreprendre des études et des recherches ;
- ▶ à mettre en commun de bonnes pratiques, en particulier en organisant des échanges et des visites pour les acteurs du monde des médias et du secteur public ;
- ▶ à renforcer les conseils de presse et la création de réseaux ;
- ▶ à supporter l'élaboration des codes d'éthique et de conduite ;
- ▶ à traduire et à publier des instruments et des outils européens, tels que des manuels, des cours en ligne, des recueils et analyses des jugements de la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans les langues des États membres du Conseil de l'Europe.

Mettre en œuvre les projets en cours

Au cours de ces deux dernières décennies, le Conseil de l'Europe a conçu et mis en œuvre plus de 40 projets dans des États membres et des pays partenaires pour promouvoir la liberté des médias. Un vaste réseau d'experts chevronnés et d'éminents partenaires a contribué à cette tâche.

Le budget du Conseil de l'Europe, les programmes conjoints avec l'Union européenne, les contributions volontaires des États membres et d'autres donateurs nous permettent de mettre en œuvre des programmes multi-annuels et des projets régionaux et/ou spécifiques à un pays.

Le portefeuille de projets de coopération évolue constamment. Il porte actuellement sur :

- ▶ AZERBAÏDJAN – Renforcer l'égalité des sexes et d'autres normes éthiques dans les médias ;
- ▶ GÉORGIE – Soutenir la liberté des médias et d'internet ;
- ▶ RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA – Promotion des normes européennes dans la réglementation audiovisuelle ;
- ▶ MAROC – Promotion de la liberté d'expression et du pluralisme des médias ;
- ▶ PROGRAMME REGIONAL – Liberté d'expression et liberté des médias dans le Sud-Est de l'Europe (JUFREX) ;
- ▶ ALBANIE – Liberté d'expression et liberté des médias en Albanie (JUFREX) ;
- ▶ BOSNIE-HERZÉGOVINE – Liberté d'expression et liberté des médias en Bosnie-Herzégovine (JUFREX) ;
- ▶ BOSNIE-HERZÉGOVINE – Le rôle des médias dans la couverture des questions relatives aux droits de l'Homme ;
- ▶ BOSNIE-HERZÉGOVINE – Éducation aux médias et lutte contre les discours de haine ;
- ▶ KOSOVO* - Liberté d'expression et liberté des médias au Kosovo* (JUFREX) ;
- ▶ MONTÉNÉGRO – Liberté d'expression et liberté des médias au Monténégro (JUFREX) ;
- ▶ MACÉDOINE DU NORD – Liberté d'expression et liberté des médias en Macédoine du Nord (JUFREX) ;
- ▶ SERBIE – Liberté d'expression et liberté des médias en Serbie (JUFREX) ;
- ▶ SUD DE LA MÉDITERRANÉE - Promouvoir la liberté d'expression et un rôle positif des médias dans la lutte contre les stéréotypes de genre et la violence à l'égard des femmes ;
- ▶ TUNISIE – Appui aux instances indépendantes ;
- ▶ UKRAINE - L'UE et le Conseil de l'Europe travaillent ensemble pour soutenir la liberté des médias en Ukraine.

Nouer des partenariats

Pour renforcer l'efficacité et l'impact de son action, le Conseil de l'Europe coopère, depuis une dizaine d'années, avec de nombreuses autres organisations internationales et nationales, gouvernementales et non gouvernementales, telles que l'UE, l'UNESCO, l'OSCE, l'UER et l'EPRA.

*Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.